



## Conseil économique et social

Distr : Général  
11 novembre 2024

Anglais uniquement

### Commission pour le développement social

Soixante-troisième session

10-14 février 2025

Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :

Thème prioritaire : "Renforcer la solidarité, l'inclusion sociale et la cohésion sociale pour accélérer la réalisation engagements de la

Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social ainsi que la mise en œuvre du Programme de durable à l'horizon 2030".

**Déclaration présentée par Casa Generalizia della Societa del Sacro Cuore ; Company of the Daughters of Charity of St. Vincent Paul ; Congregation of the Mission ; Congregations of St. Joseph ; Dominican Leadership Conference ; Edmund Rice International ; Fondazione Proclade Internazionale-Onlus ; Institute of the Blessed Virgin Mary-Loreto Generalate ; International Presentation Association ; Loretto Community (Sisters of Loretto) ; Maryknoll Fathers and Brothers ; Maryknoll Sisters of St. Dominic, Inc ; Passionistes International ; Religieuses et Religieux du Sacré-Cœur de Marie ; Salesian Missions, Inc ; Sisters of Charity Federation ; Sisters of Notre Dame de Namur ; Society of Catholic Medical Missionaries ; UNANIMA International ; VIVAT Internationalorganisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*.**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

\* La présente déclaration est publiée sans avoir fait l'objet d'une révision formelle.



## Déclaration

*La déclaration de Copenhague sur le développement social* insiste sur le fait que le seul véritable développement est celui qui est à la fois centré sur l'homme et durable. Elle appelle à la construction d'une économie qui existe pour servir les gens et qui fonctionne dans le respect des contraintes de nos écosystèmes et de leurs capacités de régénération. Nous entendons cette définition du "développement" puissamment réitérée dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, qui intègre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux et les comprend comme des éléments interdépendants du progrès.

En tant que membres de la Coalition des Religieuses pour Religieux (organisations non gouvernementales représentant des sœurs, frères et prêtres catholiques et leurs partenaires avec une présence collective dans plus de 100 pays), notre perspective sur le développement est enracinée dans les principes de l'enseignement social catholique de "l'option préférentielle pour les pauvres", de la "gérance de la création" et de la "subsidiarité". Nous partageons un engagement en faveur de l'approche holistique du développement qui a été envisagée par la *Déclaration de Copenhague* et les Objectifs de développement durable. Presque toutes les congrégations de notre coalition ont mis en place un ou plusieurs bureaux internes et/ou des programmes de formation du personnel consacrés "la justice, la paix et l'intégrité de la création". Cette myriade de structures et de programmes au sein de nos institutions reflète notre perspective commune selon laquelle le potentiel de l'humanité à jouir de relations justes entre nous exige que nous établissions également des relations justes avec le reste de la communauté vivante de la planète Terre. Nous considérons donc que tout projet qui oppose les éléments environnementaux, sociaux et économiques du progrès est un *obstacle* à un véritable développement.

Malgré l'accord retentissant des États sur cette conception tripartite du développement, nos membres du monde entier ont identifié un modèle très inquiétant de "projets de développement" qui créent ou permettent une grave destruction de l'environnement au nom de la croissance économique. Les gouvernements justifient le coût environnemental par prétendus objectifs de réduction du chômage et de la pauvreté. Malheureusement, cette approche du "développement" axée sur le Développement Durable - la croissance économique au prix de l'environnement - n'est fondée qu'un accaparement des terres et des ressources sous l'apparence commode d'une mesure de réduction de la pauvreté. Ces accaparements ont pris d'innombrables formes :

- Les projets d'urbanisation rapide ont déplacé les travailleurs du secteur informel dans des contextes aussi variés que l'Éthiopie, le Nigeria et les États-Unis.
- La déforestation alimente les usines de chauffage au bois et les opérations d'exportation de bois en Ouganda et en Zambie, respectivement.
- Les lignes de chemin de fer détruisent les écosystèmes forestiers dans les Ghâts occidentaux de l'Inde (point chaud de la biodiversité classé au patrimoine de l'UNESCO), à Goa et au Karnataka.
- Le projet de marina et de tourisme dans la zone sud du Costa Rica visait à promouvoir le tourisme et la création d'emplois, mais la construction d'infrastructures touristiques a détruit les mangroves et les écosystèmes marins, *provoquant* en fait le chômage des pêcheurs et des agriculteurs qui ne pouvaient pas tous être absorbés par le secteur du tourisme.
- Les zones d'emploi et de développement économique offrent aux sociétés transnationales des incitations financières pour opérer au Honduras, souvent en s'appropriant des terres et en déplaçant les habitants dans le processus. Les sociétés minières à ciel ouvert, qui aident théoriquement les travailleurs honduriens à trouver un emploi, les exposent à des maladies de la peau et à des cancérigènes.
- Le Venezuela, le Brésil, le Guatemala et le Costa Rica ont également fait état de cas désastreux d'activités minières menées par des multinationales, qui n'ont souvent pas étudié l'impact sur l'environnement, n'ont pas procédé à des consultations populaires et/ou n'ont pas été en mesure d'évaluer l'impact de leurs activités sur l'environnement.

obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des populations autochtones sur lesquelles le projet empiète.

- L'autorisation accordée aux sociétés minières d'opérer librement en Colombie s'est également traduite par des assassinats et des menaces à l'encontre des défenseurs de l'environnement d'Amérique centrale qui leur résistent.
- À Cuba, le programme de développement national a complètement négligé les préoccupations environnementales et a alloué des ressources publiques de manière disproportionnée au développement économique dans le secteur du tourisme. Outre les obstacles juridiques à l'organisation non gouvernementale de projets de développement social, il a vidé de leur substance les programmes de développement social dans les domaines de la nutrition, de l'éducation, des soins de santé, de l'emploi et de l'énergie.

Dans chacun de ces , les régimes de "développement" sacrifiant l'environnement se sont avérés beaucoup plus efficaces pour renforcer les actifs de ceux (à l'intérieur et à l'extérieur du pays) qui détiennent déjà le plus de ressources et de pouvoir que pour améliorer les conditions socio-économiques des pauvres et des marginalisés.

Inversement, nos membres ont également observé la mise en œuvre de projets qui prétendent atteindre des objectifs de développement environnemental par le biais du déplacement, de l'appauvrissement et de la marginalisation accrue de groupes sociaux déjà confrontés à l'exclusion sociale, à l'isolement et/ou au désavantage :

- En Inde, le projet de développement de la vallée de la Narmada, un ensemble de barrages hydroélectriques construits sans évaluation appropriée de l'impact sur l'environnement, a déplacé des milliers de personnes tribales en amont dans le Madhya Pradesh et réduit le débit en aval de manière suffisamment importante pour détruire les pêcheries, les perspectives d'agriculture de subsistance, la biodiversité et les sources d'eau souterraine potable. Parallèlement, projet de développement de l'île de Great Nicobar prévoit de défricher des zones forestières réservées au peuple tribal Nicobarese et de menacer les colonies de coraux et les habitats des tortues afin d'installer une centrale solaire ainsi que des ports aériens et maritimes.
- Au Kenya, la tribu Ongiek a été expulsée de ses terres ancestrales (les forêts Mau) dans le cadre d'une politique de conservation des forêts de l'État. Comme leur culture et leurs moyens de subsistance dépendent des forêts et qu'ils n'ont pas été indemnisés ou n'ont pas reçu 'autres terres viables, de nombreux membres de la tribu vivent aujourd'hui comme des squatters et luttent pour satisfaire leurs besoins fondamentaux.
- En Zambie, le refus de l'État d'installer des clôtures électriques autour des parcs à gibier menace les agriculteurs voisins de perdre leurs récoltes à cause des animaux errants, ce qui entraînerait des pertes de revenus et de nourriture pour leurs ménages.
- Au Costa Rica, le projet hydroélectrique El Diquís vise à accroître la production d'énergie renouvelable, mais il inonderait les territoires des peuples Brörán et Térraba et détruirait les habitats naturels et les ressources essentielles dont dépendent ces communautés.

Lorsque ces projets sont présentés au public, l'entité gouvernementale qui dirige leur mise en œuvre présente souvent de manière erronée les progrès environnementaux, sociaux et économiques comme étant en conflit les uns avec les autres plutôt que comme se renforçant mutuellement. Le public se voit présenter un faux choix entre l'éradication de la pauvreté et la conservation des écosystèmes (c'est-à-dire entre le bien-être des personnes et celui de la planète). La généralisation de ce phénomène témoigne soit de l'incompréhension fondamentale par les États membres de l'esprit de la *Déclaration de Copenhague* et des Objectifs de développement durable, soit du manque d'engagement fatal des États à l'égard de ces cadres. En réponse à cette tendance alarmante, nous exhortons les États membres de l'ONU à prendre les mesures suivantes :

- Désigner des rôles de direction significatifs pour les populations indigènes/tribales locales dans le processus de conception (et éventuellement de mise en œuvre et d'évaluation) de tout projet visant à la protection environnementale de leur écosystème d'origine, afin de garantir une prise en compte adéquate des contributions traditionnelles de longue date de leur peuple à la santé durable de cet écosystème et l'intégration de la sagesse durement acquise par leur peuple à ce sujet.
- Insister sur l'engagement de la main-d'œuvre locale et sur un système d'actionnariat des travailleurs dans toute entité privée qui reçoit un permis pour un projet de création d'emplois ou de développement économique.
- Adhérer à la Convention 169 de l'OIT en suivant toutes les orientations de l'ONU-REDD sur l'obtention du consentement libre, préalable et éclairé des populations susceptibles d'être affectées par un projet de développement.
- Se conformer aux orientations du programme des Nations unies pour l'environnement concernant la réalisation d'évaluations environnementales intégrées avant la signature d'un contrat ou la mise en œuvre d'un projet de développement.
- Établir des "pare-feu" qui interdisent à tout fonctionnaire ayant pour mandat de superviser ou d'évaluer les permis de développement économique de détenir simultanément des parts de propriété d'une société d'extraction ou d'un promoteur immobilier.
- Responsabiliser les communautés marginalisées en formant les citoyens à participer à l'élection des autorités (maires, députés, juges et procureurs) et en leur fournissant un conseil juridique *indépendant* pour garantir leur accès à la justice en cas de violation de leurs droits.
- Établir des protocoles plus stricts pour que l'État rende compte au public de l'utilisation des taxes et des prêts accordés par les gouvernements étrangers et les institutions financières internationales, y compris un mécanisme d'expulsion et d'interdiction de fonction pour tout fonctionnaire jugé incapable de rendre compte des fonds publics qui lui ont été .

Dans l'intérêt de la mise en place de socles de protection sociale viables pour tous et de l'inversion de la tendance à la montée en flèche des inégalités sociales, nous implorons tous les États membres de l'ONU de mettre en œuvre ces mesures et de s'associer autant que possible avec les chefs religieux et d'autres personnes de bonne volonté. Nous sommes prêts à construire un monde juste et pacifique grâce à une vision intégrale du développement, centrée sur l'homme et respectueuse de l'environnement.